

Les établissements médico-sociaux

- Généralités

- Ceux-ci relèvent du Ministère de la Santé.
- Les admissions sont effectuées par la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie).
- Ils fonctionnent avec un prix de journée, par enfant et par adolescent.
- Il s'agit d'établissements pour jeunes en situation de handicap sensoriel ou moteur, intellectuel (IME) ou comportemental (ITEP).

- Les I.M.E. (Institut Médico-Éducatif)

- Ceux-ci prennent en charge des enfants déficients intellectuels.
- L'agrément de chaque établissement précise le niveau de handicap des enfants et/ou adolescents qu'il peut accueillir : déficients intellectuels légers, moyens, sévères ou profonds, selon la classification des handicaps de l'O.M.S. (Organisation Mondiale pour la Santé).
- L'admission se fait également en fonction de l'âge et chaque établissement peut avoir une ou plusieurs sections en fonction de l'âge des enfants ou adolescents accueillis.
- Le tableau suivant permet de prendre connaissance des nouvelles appellations :

Age	Anciennes appellations	Nouvelles appellations	
0 - 14 ans	I.M.P.	S.E.E.S.	Comme par le passé, les établissements regroupant ces secteurs s'appellent les IME
14 - 18 ans	Institut M édico- P édagogique I.M.Pro	S ection d' É ducation et d' E nseignement S pécialisé S.I.P.F.P.	
Après 18 ans	Institut M édico- P rofessionnel C entre d' A pprentissage par le T ravail	S ection d' I nitiation et de P remière F ormation P rofessionnelle E.S.A.T. É tablishement et S ervice d' A ide par le T ravail	

- La loi de février 2005 invite les établissements à favoriser le plus possible l'inclusion des enfants handicapés. Ceci explique la création et le développement des SESSAD et autres services spécialisés qui interviennent auprès des établissements scolaires.

- Les I.T.E.P. (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)

- Ces établissements accueillent des enfants et/ou adolescents présentant des troubles du comportement et de la conduite associés, avec ou sans troubles de la personnalité.
- Le potentiel intellectuel est préservé.
- L'accent est mis sur le thérapeutique et l'éducatif, avec des temps de scolarisation assurés au sein de l'établissement et/ou en milieu scolaire ordinaire.